

Choisir l'écologie pour Le Mans

Le temps est venu

Le Mans, le 26 février 2020

Objet : Vos questions concernant nos engagements relatifs au projet de zone commerciale à Béner

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir différentes questions relatives à nos engagements concernant le projet de zone commerciale à Béner.

Vous connaissez notre position sur ce dossier : les élu.e.s Europe Écologie Les Verts ont été les seuls à voter contre les autorisations et plusieurs candidat.e.s de la liste participent activement à la mobilisation. Nous vous remercions donc de votre initiative, qui contribue à clarifier la position des différentes listes dans la campagne électorale.

Dans la continuité de notre action, dès novembre, j'ai rendu publics mes engagements en qualité de candidate à la mairie du Mans détaillés dans ce tract : <https://ecologielemans.fr/wp-content/uploads/sites/23/2020/02/Tract-de-campagne-Le-Mans-Bener-min.pdf>.

Ce tract répond à certaines de vos questions. Voici en complément nos réponses à votre courrier du 11 février 2020 :

1. Le soutien à l'action juridique de notre association

Comme vous le savez, nous soutenons vos recours. Ils ont pour nous un caractère stratégique, car revenir sur des autorisations délivrées est complexe. Nous étions d'ailleurs présents, *via* Thierry Touche, Elisabeth Sesma et Sophie Bringuy, lors de l'audience à Nantes de décembre 2019. Nous comptons sur votre victoire devant la Cour administrative d'appel pour tirer un trait sur ce projet non seulement inutile mais aussi à risques.

Le soutien à vos recours est le point 2 de notre plan d'action. Si je suis élue maire, la collectivité pourrait même venir en soutien en cours d'instance, et donner ainsi du poids à votre argumentaire.

2. La décision d'abandonner le projet

Nous partageons le même objectif : que le projet s'arrête une fois pour toute. C'est le sens du plan que nous avons construit.

Cette sortie du projet, nous l'avons réfléchi pour concilier trois impératifs :

1. **L'impératif démocratique.** Notre projet écologique pour Le Mans est ancré dans une approche de renouvellement démocratique, de développement de la coopération et de mobilisation des outils d'intelligence collective. Quelle crédibilité aurions-nous si, concernant Béner, nous disons que la démocratie n'a pas sa place ? Pour nous, il importe de mobiliser le bon processus pour permettre de mobiliser l'intelligence collective. Nous nous ferons accompagner par des professionnels de la concertation (des vrais, pas une agence de com'). Nous poserons le sujet dans sa complexité, en intégrant aussi les enjeux de ressource en eau potable et les coûts que représenterait une pollution par exemple.
2. **L'impératif juridique.** Nous y revenons dans la question suivante. Notre souci est de sécuriser la décision pour qu'elle soit juridiquement solide.
3. **L'impératif financier.** Nous voulons avoir un maximum de cartes en main pour être en capacité de négocier et de faire en sorte que l'abandon coûte le moins cher à la collectivité, et donc au contribuable.

3. La remise en cause de la délibération du 4 Juin 2015 qui a entériné ce projet de zone commerciale, le déclarant d'intérêt général

Notre premier objectif est de négocier la sortie du projet afin de maîtriser les conditions, notamment financières de sortie et de garantir la sécurité juridique de la décision.

Comme votre question le suggère, si les négociations que nous souhaitons entreprendre échouent, l'enjeu sera bien de revenir sur la déclaration de projet, dont découlent les autres autorisations de travaux.

Pour que le retrait de la déclaration soit juridiquement valide, nous devons le motiver par un changement de circonstances : prouver que la situation qui a prévalu à son adoption a changé. Il n'existe, d'après nos connaissances actuelles, pas de jurisprudence sur laquelle nous appuyer.

Compte tenu de la progression de la conscience écologique, des alertes de plus en plus pressantes des scientifiques et de l'évolution des positionnements politiques sur le dossier, nous pensons que cela est possible. Néanmoins, nous souhaitons nous appuyer sur une expertise juridique et financière pour bien poser la décision (étape trois de notre plan de sortie).

De manière transparente, nous voulons restituer ce travail auprès des habitant.e.s et le mettre en débat (étape 4 de notre plan de sortie). Nous concluons cette étape par une votation citoyenne. Nous imaginons une votation préférentielle sur plusieurs scénarii, qui se dégageraient des études et de la concertation. Cela évite de tomber dans le binaire POUR/CONTRE. Si on intègre plusieurs paramètres dans les questions, y compris les enjeux du commerce de proximité, c'est-à-dire si la consultation aborde le dossier dans sa globalité, l'exercice démocratique devient intéressant. Les questions écologiques sont complexes, cette consultation peut devenir un moment fort si elle est menée sérieusement. Ce processus pourra participer à prouver le changement de circonstances.

Une fois tous ces éléments en main, nous pourrions avancer pour poser concrètement la remise en cause et une délibération de retrait à voter (étape 5 du projet). Notre tract n'est pas clair d'ailleurs sur ce point. En le rédigeant, nous voulions insister sur le fait que les élu.e.s auraient à se prononcer sur une demande de retrait de la population. Il est clair pour nous, que dans tous les cas, les élu.e.s auront à se positionner suite au débat public.

4. La modification du PLU pour que la zone de Béner redevienne agricole ou naturelle

Une fois sortis de l'impasse actuelle, les 34 hectares de Béner seront un bien commun. Je lancerai donc un appel à projets suivi d'une consultation publique pour décider de l'avenir de ces terres (étape 6). M'engager dès à présent à ce que les 34 hectares reviennent en totalité à une vocation naturelle et agricole me semble incompréhensible avec le souhait de décider collectivement de l'avenir des terres. Les classements que vous évoquez sont stricts et pourraient limiter notre capacité à construire ensemble un projet d'avenir sur la zone.

5. L'inclusion des coteaux de Béner dans le périmètre de protection de l'Huisne

Je ne connais pas le régime juridique des périmètres de protection et ne peut donc être totalement affirmative sur l'inclusion des coteaux de Béner au titre du périmètre de protection. Cependant, je m'engage à mettre cela à l'étude et faire le nécessaire pour que la ressource en eau potable soit sécurisée.

6. Le retrait du prochain SCoT du Pays du Mans de la ZACom de Béner

C'est une mesure cohérente avec l'ensemble de notre plan d'action et avec les études qui avaient été menées en amont du SCoT actuel par des chercheurs de l'université, et dont il n'a pas été tenu compte. Je m'engage donc à ce retrait.

7. La prise en compte du projet alternatif « Alterres-Béner », proposé dans le dossier joint

Le projet alternatif « Alterres-Béner » aura bien entendu toute sa place dans le cadre des appels à projet et de la consultation que nous lancerons.

En espérant que ces réponses sont suffisamment précises et apportent des éclairages pertinents, je vous présente, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations,



Isabelle Sévère
Tête de liste Choisir l'écologie pour Le Mans